

POLITIQUE SECTORIELLE

Le secteur des transports commence à connaître d'importants changements en matière de réglementation et d'organisation.

A ce titre, les principales mesures entreprises récemment, peuvent être résumées comme suit :

- Obligation d'équiper les véhicules "poids lourds" de tachygraphes,
- Ouverture de nouveaux aéroports à Essaouira et à Nador.
- Présentation d'un projet de loi réformant la réglementation du transport de marchandises au Maroc.

Ce projet de loi est caractérisé par :

1. La libéralisation de l'affrètement dont le monopole est actuellement accordé à l'Office National des Transports.
2. La professionnalisation du secteur pour l'accès au marché sur la base de critères techniques et financiers, sans contingentement.
3. La déréglementation des tarifs.
4. La libéralisation des transports de marchandises pour les véhicules de 3.500 tonnes et moins.
5. L'émergence de nouveaux métiers liés au transport de marchandises tels que : le commissionnement et la location de véhicules de transport de marchandises.
6. L'amélioration des conditions d'exercice du transport international routier (TIR).

Le présent document a été réalisé, en vue de mieux informer les promoteurs sur les procédures administratives et réglementaires relatives à l'investissement dans le secteur du transport.

A cet effet, seront traités, ci-après, les points suivants:

- Les transports public et privé de marchandises,
- Les transports public et privé de voyageurs,
- Le transport routier international,
- L'ouverture d'un centre de visite technique,
- L'ouverture d'une Auto-école,
- Le transport touristique,
- Les services aériens de transport,
- Les services de dépannage,
- Les procédures de création d'une entreprise,
- Les modalités de financement d'une entreprise,
- Les avantages accordés au secteur.